



Association des Maires
de Saône-et-Loire

NOTE D'INFORMATION

1 - 2007

Le 8 janvier 2007

RELATIONS ENTRE LES MAIRES ET LES PROCUREURS DE LA REPUBLIQUE :

**Le protocole relatif à la communication entre le Parquet
et les Maires a été signé.**

Lors de l'Assemblée Générale du 7 octobre 2006, à Fragnes, MM. les Procureurs de la République avaient présenté un projet de protocole pour améliorer la communication entre les Parquets, les forces de police et de gendarmerie et les maires. A l'issue d'un débat qui avait permis d'amender le texte proposé, le Président avait été autorisé à l'unanimité à signer ce protocole au nom de l'A.M.S.L. La signature officielle a eu lieu le 1^{er} décembre 2006 à Cluny.

S'inspirant du « *Code de bonne conduite dans la circulation de l'information entre les maires et le ministère public* » élaboré par le Ministère de la Justice et l'A.M.F., ce protocole se veut avant tout un outil simple et pratique pour permettre aux maires et aux procureurs de communiquer rapidement, et donc efficacement.

Vous trouverez ci-joint, en pièces jointes, le texte de ce protocole ainsi que ses annexes.

6, rue de Flacé – 71 000 MACON

Tél. 03 85 38 10 59

Fax : 03 85 39 18 72

Courriel : asso.maires.71@wanadoo.fr